

# ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » arrêté au 31 Décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

#### ***Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :***

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### ***Etendue de l'audit :***

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2015, de la société « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » :

**1** - La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 23,11 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2** -Au cours de l'exercice 2015 l'actif de la société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31 Décembre 2015.

Tunis, le 31 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2015**

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>		<b>83 778</b>	<b>80 365</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	83 778	80 365
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	-	-
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>25 194</b>	<b>60 405</b>
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités	4-3	25 194	60 405
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>23</b>	<b>-</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>108 994</b>	<b>140 771</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	4-7	943	1 096
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-8	39	27
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>982</b>	<b>1 123</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	4-5	<b>107 741</b>	<b>138 514</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>272</b>	<b>1 134</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-6	9	3
b- Sommes distribuables de l'exercice	4-6	263	1 130
<b>ACTIF NET</b>		<b>108 012</b>	<b>139 648</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>108 994</b>	<b>140 771</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		<b>4 638</b>	<b>6 324</b>
a - Dividendes	4-2	4 638	6 324
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2	-	-
c-Revenus des autres valeurs	4-2	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-4	<b>452</b>	<b>162</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 090</b>	<b>6 486</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-9	<b>4 278</b>	<b>4 747</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>812</b>	<b>1 739</b>
<b><u>PR 3-Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-10	335	350
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>478</b>	<b>1 389</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-215	-259
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>263</b>	<b>1 130</b>
<b><u>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</u></b> <b>( annulation )</b>		215	259
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-10 774	14 100
* +/- values réalisées sur cession des titres		3 193	732
* Frais de négociation de titres		-87	-67
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-7 191</b>	<b>16 154</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Arrêté au 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	478	1 389
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-10 774	14 100
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	3 193	732
d-Frais de négociation de titres	-87	-67
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-1 123</b>	<b>-1 160</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>994</b>
- Capital	-	860
- Régularisation des sommes non distribuables	-	125
- Régularisation des sommes distribuables	-	9
- Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	<b>-23 322</b>	<b>-31 606</b>
- Capital	-20 740	-29 820
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 384	-1 754
- Régularisation des sommes distribuables	-217	-351
- Droit de sortie	19	319
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-31 635</b>	<b>-15 618</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	139 648	155 266
b-En fin de l'exercice	108 012	139 648
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a-En début de l'exercice	12 074	14 970
b-En fin de l'exercice	10 000	12 074
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,801</b>	<b>11,566</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,093</b>	<b>0,083</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,81%</b>	<b>12,31%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2015

### 1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

### 3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 83 778 DT contre 80 365 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>87 601</b>	<b>73 414</b>
- Actions et droits rattachés	87 601	67 163
- Titres OPCVM	-	6251
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-3 823</b>	<b>6 951</b>
- Actions et droits rattachés	-3 823	6 936
- Titres OPCVM	-	15
<b>Total</b>	<b>83 778</b>	<b>80 365</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>73 414</b>		<b>6 951</b>	<b>80 365</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	48 537			48 537	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	55 481			55 481	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	- 28 099			- 28 099	2 610
Annuités et cession des obligations des sociétés					
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	- 61 733			- 61 733	583
<b>Variation des Plus ou moins values potentielles</b>			<b>- 10 774</b>	<b>- 10 774</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>87 601</b>		<b>- 3 823</b>	<b>83 778</b>	<b>3 193</b>

#### **4-2 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 638 DT pour l'année 2015 contre 6 324 DT pour l'année 2014 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Revenus des actions	4 356	3 586
Revenus des OPCVM	282	2 738
<b>Totaux</b>	<b>4 638</b>	<b>6 324</b>

#### **4-3 –Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 25 194 DT contre 60 405 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
- Avoir en banque	22 104	59 701
- Sommes à l'encaissement	3 090	735
- Sommes à régler	-94	-45
- intérêts courus /compte courant	94	14
<b>Total</b>	<b>25 194</b>	<b>60 405</b>

#### **4-4 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 452 DT pour l'année 2015 contre 162 DT pour l'année 2014 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Intérêts/ compte courant	452	162
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>162</b>

#### **4-5 - Capital social**

<b>- Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	138 514
- Nombre de titres	12 074
- Nombre de porteurs de parts	3
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts entrants	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-23 124
- Nombre de titres	2 074
- Nombre de porteurs de parts sortants	1

**Autres effets s/capital**

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-10 774
- Plus values réalisées sur cession de titres	3 193
- Frais de négociation de titres	-87
- Droit de sortie	19
<b>- Capital au 31/12/2015</b>	
- Montant	107 741
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

**4-6 - Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Sommes distribuables de l'exercice	263	1 130
Sommes distribuables des exercices antérieurs	9	3
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>1 134</b>

**4-7 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 943 DT au 31/12/2015 contre 1 096 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gestionnaire	836	922
Dépositaire	59	87
Distributeur	48	87
<b>Total</b>	<b>943</b>	<b>1 096</b>

**4-8- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 39 DT au 31/12/2015 contre 27 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
- CMF à payer	9	12
- Etat- Impôt à payer	30	15
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>27</b>

#### 4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 4 278 DT pour l'année 2015 contre 4 747 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	3 643	3 995
Rémunération du dépositaire	323	376
Rémunération du distributeur	312	376
<b>Total</b>	<b>4 278</b>	<b>4 747</b>

#### 4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 335 DT pour l'année 2015 contre 350 DT pour l'année 2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	134	150
Impôts et Taxes	130	128
Autres Frais et Frais Bancaires	71	72
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>350</b>

### 5. Autres informations

#### 5-1 Données par parts :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,509	0,537	0,444	0,399
Charges de gestion des placements	0,428	0,393	0,339	0,284
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,081</b>	<b>0,144</b>	<b>0,105</b>	<b>0,115</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	0,033	0,029	0,023	0,029
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,048</b>	<b>0,115</b>	<b>0,082</b>	<b>0,086</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	-0,021	-	0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,027</b>	<b>0,094</b>	<b>0,082</b>	<b>0,087</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,077	1,168	-0,475	-0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,319	0,061	0,076	0,690
Frais de négociation de titres	-0,009	-0,006	-0,006	-0,013
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,767</b>	<b>1,223</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,719</b>	<b>1,338</b>	<b>-0,322</b>	<b>0,761</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,002	0,026	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,766</b>	<b>1,249</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,067	-0,066	-	0,018
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,699</b>	<b>1,183</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,693</b>
Distribution de dividendes	0,093	0,083	0,086	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,801</b>	<b>11,566</b>	<b>10,372</b>	<b>10,780</b>

### **5-2 Ratios pertinents:**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>133 921</b>	<b>150 427</b>	<b>160 724</b>	<b>162 315</b>
Total charges / actif net moyen	3,44%	3,39%	3,37%	2,89%
charges de gestion des placements / actif net moyen	3,19%	3,16%	3,16%	2,62%
autres charges / actif net moyen	0,25%	0,23%	0,21%	0,27%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,36%	0,92%	0,77%	0,80%

### **5-3 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été ramenée au taux de 1,4% HT à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2015. De même, et à partir de cette même date, une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2015 s'élève à 3 643 DT TTC.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été ramenée au taux de 0,1% HT à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2015.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2015 s'élève à 323 DT TTC.

### **5-5 Rémunération du Distributeur:**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette fonction est exercée à titre gratuit à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2015.

La rémunération d'«Attijari Bank » au 31/12/2015 s'élève à 312 DT TTC.

## Annexe I

## PORTEFEUILLE AU 31/12/2015

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2015	%Actif	%Capital Emis
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>87 601,228</b>	<b>83 778,218</b>	<b>76,865%</b>	
ADWYA	480	3 097,760	3 034,560	2,784%	0,00%
DA1/5ADWYA 2014	480	258,240	230,400	0,211%	0,00%
AIR LIQUIDE	2	543,019	298,858	0,274%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	1	27,913	16,500	0,015%	0,00%
DA 1/12 AIR LIQUIDE 2014	2	44,053	28,000	0,026%	0,00%
DA 1/25 AIR LIQUIDE 2015	2	21,720	9,860	0,009%	0,00%
ASSAD	900	7 491,500	4 751,100	4,359%	0,01%
ATTIJARI BANK	430	6 614,834	10 332,470	9,480%	0,00%
BIAT	132	10 929,600	9 797,436	8,989%	0,00%
DELICE HOLDING	34	496,400	451,078	0,414%	0,00%
ESSOUKNA AA	1 260	5 824,433	4 906,440	4,502%	0,00%
MPBS	1 000	7 086,000	5 094,000	4,674%	0,00%
POULINA GH	745	5 344,654	3 635,600	3,336%	0,00%
SAH	680	6 800,000	6 598,720	6,054%	0,06%
SIAME	2 055	4 156,670	4 666,905	4,282%	0,01%
SOTRAPIL	528	4 505,290	4 625,280	4,244%	0,00%
SOTUVER	1 109	5 123,821	3 209,446	2,945%	0,01%
DA 3/40 SOTUVER	1 109	367,079	221,800	0,203%	0,01%
SPDIT	745	5 194,978	10 144,665	9,308%	0,00%
TUNISIE LEASING	120	2 583,181	2 043,000	1,874%	0,00%
DA 2/43 TUNISIE LEASING2015	40	38,240	29,600	0,027%	0,00%
TUNIS RE	747	6 985,843	6 685,650	6,134%	0,00%
TUNISIE PROFILE	950	4 066,000	2 966,850	2,722%	0,00%
<b>Total Général</b>		<b>87 601,228</b>	<b>83 778,218</b>	<b>76,865%</b>	